



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 31544

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'opportunité de conforter le pôle aéroportuaire de Pierrefonds à Saint-Pierre de La Réunion en fixant cette infrastructure dans la dimension de plateforme à vocation internationale. La Réunion est aujourd'hui un territoire de 778 000 habitants, une île desservie uniquement par le seul aéroport de Gillot-Rolland Garros à Sainte-Marie, avec les difficultés et les contraintes de circulation que l'on connaît encore pour de nombreuses années. L'allongement de la piste de l'aéroport de Pierrefonds, ainsi que l'aménagement correspondant du site d'accueil, seraient de nature à faire de Pierrefonds un véritable outil au service du développement et d'une desserte équilibrée de La Réunion. Il lui demande ainsi de bien vouloir valider les principes de mise en oeuvre d'un programme d'investissements, dans le cadre de la réglementation, et des diverses autorisations administratives et techniques nécessaires pour l'ouverture de Pierrefonds demain au trafic international.

Texte de la réponse

Le syndicat mixte de Pierrefonds, autorité organisatrice du service public de l'aéroport de Saint-Pierre-Pierrefonds, depuis son ouverture au trafic commercial, en 1998, est devenu propriétaire de la plate-forme fin 2006, en application de l'article 28 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il est, à ce titre, pleinement compétent pour définir les axes de développement de la plate-forme, identifier ses opportunités d'évolution en fonction de sa zone de chalandise et établir le financement des actions qu'il souhaite engager. Il est à cet égard de son seul ressort de décider la politique d'investissements nécessaires au développement de la plate-forme. Dans sa fonction de maître d'ouvrage, le syndicat mixte peut ainsi être conduit à consulter au moment opportun les services locaux de la direction générale de l'aviation civile sur les enjeux de sécurité liés aux projets d'investissement. L'aéroport de Saint-Pierre-Pierrefonds assure d'ores et déjà des vols internationaux. S'agissant de la question de l'accès à l'aéroport de Saint-Denis-Gillot, la mise en service de la route des Tamarins a considérablement réduit le temps de trajet entre le nord et le sud de l'île. Enfin, au vu de la structure économique du transport aérien en général et pour ce qui concerne en particulier l'île de La Réunion, l'aéroport de Saint-Pierre-Pierrefonds peut nourrir l'ambition de devenir un aéroport régional, pivot d'offres combinant plusieurs destinations touristiques de l'océan Indien, ainsi que l'a proposé le Président de la République lors de son récent déplacement sur l'île.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31544

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8329

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7670